

AVIS PUBLIC
ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
RÈGLEMENT D'URBANISME NUMÉRO 667

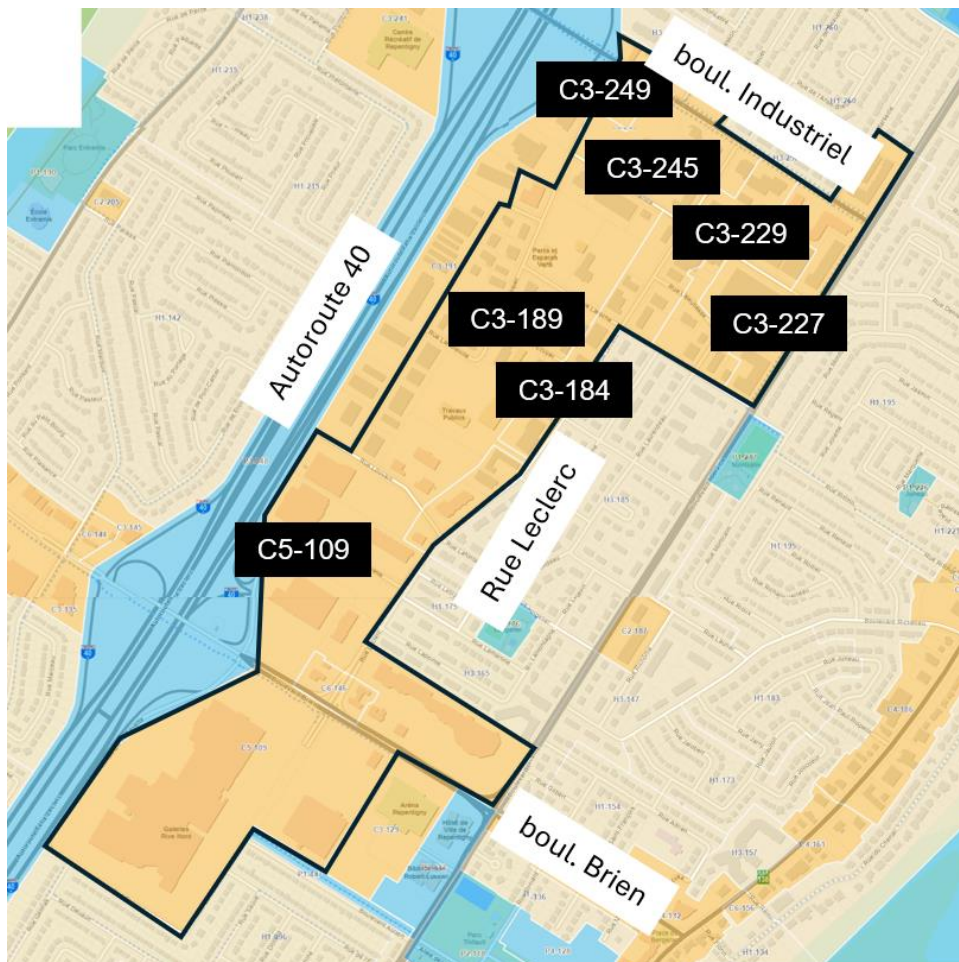
Aux personnes intéressées par le projet de règlement numéro 667 de la Ville de Repentigny.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance tenue le 8 avril 2025, le conseil municipal de la Ville de Repentigny a adopté le premier projet de règlement numéro 667 intitulé :

Règlement relatif au zonage incitatif.

2. Une assemblée publique de consultation aura lieu **le 29 avril 2025, à 19 h** à l'hôtel de ville de Repentigny situé au 435, boulevard Iberville.
3. En résumé, ce règlement a pour objet de mettre en place le zonage incitatif sur le territoire.
4. Au cours de cette assemblée, il sera expliqué le projet de règlement et les personnes ou organismes qui désirent s'exprimer pourront alors le faire.
5. Pour toute information concernant ce projet de règlement, veuillez communiquer avec le bureau du greffier par téléphone au 450 470-3130 ou par courriel au greffe@repentigny.ca.
6. Le projet de règlement numéro 667 comporte des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.
7. Le projet de règlement vise les zones C5-109, C6-146, C3-184, C3-189, C3-227, C3-229 et C3-245.



Donné à Repentigny, ce 14^e jour du mois d'avril 2025.

Le greffier,



M^e Marc Giard, OMA